

marchés  
pour  
l'exportation  
canadienne

IRAQ



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Industrie  
et Commerce

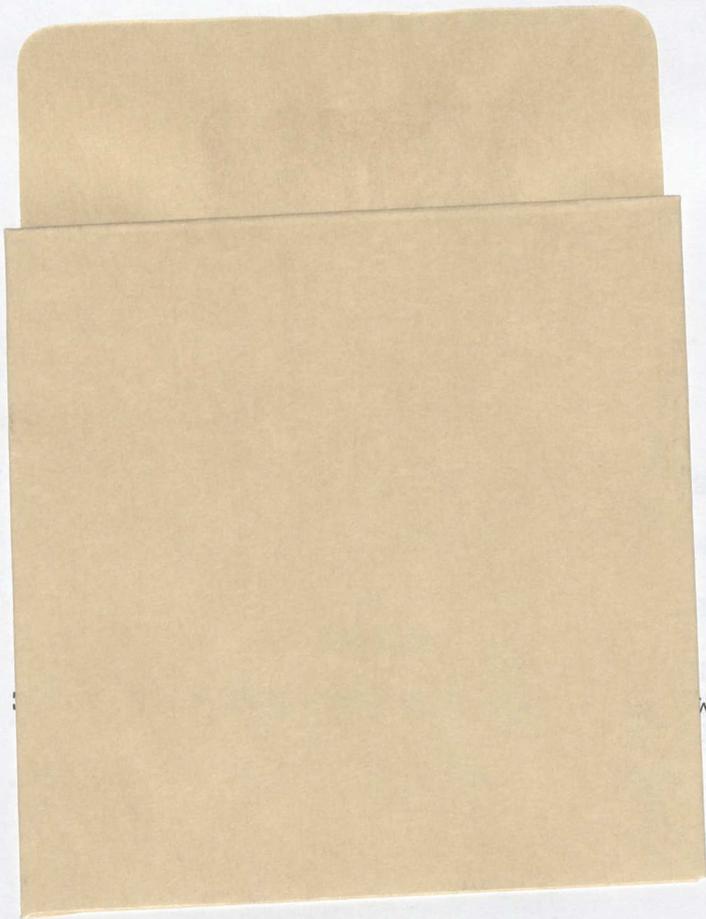
Industry, Trade  
and Commerce



1981-025-01833-8

05-01-05-100-01-01

© 1981-025-01833-8



10  
20  
30  
40  
50  
60  
70  
80  
90  
100

10  
20  
30  
40  
50  
60  
70  
80  
90  
100

TABLE DES MATIÈRES

© **Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1978**

N° de cat: C2-39/1978-20

ISBN 0-662-01872-9

## TABLE DES MATIÈRES

|  | <u>PAGE</u> |
|--|-------------|
| I. GÉNÉRALITÉS.....                    | 2           |
| II. EXPANSION ÉCONOMIQUE .....         | 6           |
| III. COMMERCE .....                    | 12          |
| IV. DOUANE ET CHANGE .....             | 15          |
| V. LE MONDE DES AFFAIRES EN IRAQ ..... | 20          |
| VI. VOYAGE D'AFFAIRES EN IRAQ.....     | 30          |

## I. GÉNÉRALITÉS

### Histoire

L'Iraq a été le berceau de quelques-unes des plus anciennes civilisations connues. Son histoire remonte au-delà du troisième millénaire avant J.-C.; depuis cette époque, l'Iraq a subi l'influence de presque toutes les grandes civilisations eurasiennes. Tantôt situé au coeur des grands empires (sumérien, assyrien, babylonien), tantôt province et tampon d'empires dont le centre était éloigné (parthe, grec, ottoman), ce pays est le produit d'un passé riche et varié.

Les frontières actuelles de l'Iraq n'ont été tracées que très récemment; néanmoins la création de l'Etat remonte aux années 20, après la dissolution de l'Empire ottoman. En 1921, l'Iraq devint une monarchie constitutionnelle possédant son parlement, et fut placé sous mandat britannique. En 1932, à l'expiration du mandat, le pays devint membre de la Société des Nations en tant que monarchie indépendante, mais continua de subir l'influence du Royaume-Uni jusqu'en 1958.

Sur le plan politique, la nation irakienne connut des débuts extrêmement agités dont le point marquant fut le coup d'Etat du 14 juillet 1958 qui mit fin à la monarchie au profit d'un gouvernement de forme républicaine, encore en place à l'heure actuelle. Toutefois, depuis 1958, la composition des partis au pouvoir a changé assez souvent, à la fois en raison de changements d'ordre administratif et d'un certain nombre de coups d'Etat. Le régime actuel date de 1968, lorsque le parti socialiste arabe Baath prit le pouvoir, avec l'appui des militaires.

### Géographie

L'Iraq occupe une superficie de 438 446 km<sup>2</sup>. Il est limité au Nord par la Turquie, à l'Est par l'Iran, au Sud-Est par le golfe Persique ou Arabique et le Koweït, au sud par l'Arabie saoudite, et à l'Ouest pour la Syrie et la Jordanie. Les villes principales sont situées sur le Tigre et l'Euphrate, qui traversent le pays du Nord au Sud. L'Iraq se divise en trois régions principales:

- les grandes zones arides et désertiques du Sud et de l'Ouest qui couvrent plus de la moitié de la superficie totale du pays;

- les plaintes alluviales ou vallées du Tigre et de l'Euphrate qui prennent leur source dans les montagnes de Turquie;
- les régions montagneuses accidentées du Nord et de l'Est qui reçoivent des pluies abondantes.

Dans le sud-est, il y a de grands marécages au confluent des deux fleuves, et une partie de la population vit sur des bateaux ou des radeaux. Au printemps, la région devient souvent en quelque sorte un vaste lac.

### Climat

Le climat de l'Iraq est de type subtropical. Le jour, la température oscille en juillet entre 25° et 43° celsius à l'aéroport de Bagdad, et les nuits sont plus chaudes en ville. Des températures de 40° celsius et plus sont fréquentes de juin à septembre et elles atteignent souvent 46°. À Bagdad, on a enregistré un record de 50°. Sur la côte du golfe et dans les régions marécageuses du sud (région de Basrah), l'humidité est prononcée. Toutefois, les régions de l'intérieur jouissent d'un climat assez sec. En hiver, durant le jour, les températures sont clémentes bien que les nuits soient froides et qu'il gèle parfois. En janvier, les maximum et minimum à Bagdad sont en moyenne de 16° et 4°. Dans les montagnes du nord, les hivers peuvent être extrêmement rigoureux.

La précipitation est faible dans la plupart des régions du pays, mais dans le nord et le nord-est, elle peut atteindre de 40 à 65 centimètres par année, habituellement en hiver. A Bagdad, la précipitation annuelle est de 15 centimètres en moyenne, et elle ne se fait sentir que d'octobre à mai.

### Gouvernement

L'Iraq est gouverné en vertu d'une constitution temporaire adoptée le 22 septembre 1968. Il s'agit d'une république démocratique où prédominent les principes socialistes. La religion d'Etat est l'islam. La constitution garantit la liberté religieuse et d'expression, comme c'est le cas dans les autres pays socialistes, et prévoit l'existence d'une assemblée nationale élue; cette assemblée n'a cependant pas encore été constituée.

L'Iraq est un pays à parti politique unique, le Front national progressiste. Il s'agit d'une coalition formée en 1973 pour réunir le Parti socialiste arabe Baath et le Parti communiste iraquien légalisé lors de la coalition. Elle comprend aussi le Parti démocratique kurde, qui représente les intérêts kurdes.

Le gouvernement est dirigé par le Conseil du commandement de la Révolution qui est présidé par le président de la république. Le vice-président du CCR exécute les fonctions généralement exécutées par un premier ministre. Un conseil des ministres (cabinet) est chargé de l'administration des divers ministères et organismes d'Etat, et relève du président de la république et du CCR. Le Conseil du commandement de la Révolution est chargé d'élire le président, de nommer les ministres et d'approuver toute législation. Il n'existe pas de poste de premier ministre en Iraq.

### Population

Selon les estimations les plus récentes, l'Iraq a une population d'environ 11,5 millions d'habitants. La majorité d'entre eux parle arabe. Ils côtoient un certain nombre de groupes minoritaires, dont le plus important est constitué par les Kurdes qui sont près de 2 millions et qui sont concentrés pour la plupart dans la partie septentrionale du pays. Parmi les autres minorités, on trouve les Arméniens (15 000), les Assyriens (20 000) à l'extrémité nord-ouest du pays, les Yazidis (30 000) et les Juifs (500). En outre, on compte environ 200 000 ressortissants iraniens qui vivent presque tous dans l'Est du pays.

Bagdad est la capitale de l'Iraq et, avec ses 3 millions d'habitants, également la plus grande ville. Les autres villes importantes sont Mossoul dont la population - selon les estimations les plus récentes - est de 1 million d'habitants; Basra, 900 000 habitants; et Kirkuk, 600 000 habitants. Bagdad est le centre économique de l'Iraq.

### Langues

L'arabe est la langue officielle de l'Iraq; c'est aussi celle qui est la plus utilisée. Le kurde a le même statut officiel dans la région autonome du Nord-Est où vivent la plupart des Kurdes. Dans le Nord, on parle des dialectes kurdes et turcs en certains endroits, tandis que, dans diverses tribus de l'Est, on parle persan. La population irakienne utilise ces différentes langues dans les proportions approximatives suivantes:

|                          |             |
|--------------------------|-------------|
| arabe                    | 79%         |
| kurke                    | 16%         |
| persan                   | 3%          |
| turc, assyrien, arménien | 2%          |
|                          | <u>100%</u> |

La majorité des fonctionnaires et des hommes d'affaires irakiens parlent un peu l'anglais qui est la principale langue étrangère du pays. En cas de besoin, ils fournissent leurs propres interprètes.

### Religion

L'islam est la religion d'État et est pratiqué par une majorité écrasante de la population: plus de 90%. Les sectes islamiques sunnites et chiites sont représentées, généralement dans différentes régions géographiques. Les chiites forment la majorité de la population et sont concentrés dans les provinces méridionales, tandis que les sunnites vivent surtout dans le centre et dans le Nord.

La religion est un facteur important dans la vie des Irakiens, et la loi punit tout citoyen qui n'observe pas publiquement le jeûne pendant le ramadan.

## II. EXPANSION ÉCONOMIQUE

L'Iraq connaît un régime d'économie dirigée; tout développement économique se fait selon un plan établi par le gouvernement. La plus haute autorité en matière de planification est le Conseil supérieur de planification qui est tenu d'étudier et d'approuver tous les plans de développement. Ce Conseil se compose du vice-président du Conseil du commandement de la Révolution, des ministres au Plan, des Finances, de l'Industrie et de l'Agriculture, ainsi que du gouverneur de la Banque centrale.

Le ministère au Plan est chargé d'élaborer le plan, d'effectuer des études de faisabilité, d'analyser les projets et d'évaluer les propositions émanant des divers ministères. Ce ministère est également chargé de s'assurer que l'adoption et le cheminement des projets de développement tiennent compte des disponibilités en matière de capital et de main-d'oeuvre. Il approuve tous les projets estimés à plus d'un quart de million de dinars.

L'expansion économique de l'Iraq se déroule selon le Plan national quinquennal de développement qui s'étend de 1976 à 1980. Ce plan est un document à la fois d'ordre politique et économique qui vise à porter à leur maximum les taux de croissance, dans les limites imposées par les ressources humaines et matérielles du pays. Le plan a notamment pour but de renforcer le secteur socialiste de l'économie, d'améliorer l'enseignement technique, et d'électrifier et de scolariser les régions rurales encore dépourvues de ces services. Il met aussi l'accent sur l'amélioration de l'infrastructure, sur l'expansion des services de logement, d'éducation et de santé, ainsi que sur le développement de l'agriculture, avec pour objectif à long terme la possibilité d'exporter des denrées alimentaires vers les états voisins situés dans le golfe Persique. Dans le secteur industriel, la priorité va à l'industrie pétrochimique, à l'industrie de traitement des aliments, à l'industrie légère et aux matériaux de construction de base. Peu de chiffres sont cités dans le plan quinquennal, en dehors du montant total des investissements qui sera de \$49 milliards et des chiffres suivants fixés comme objectifs de taux de croissance annuels:

|                                    |               |
|------------------------------------|---------------|
| Produit national brut              | 16,8%         |
| Revenu par habitant                | 13,3%         |
| Pétrole et exploitation<br>minière | plus de 15,5% |
| Agriculture                        | 7,1%          |

|                             |       |
|-----------------------------|-------|
| Industrie de transformation | 32,9% |
| Secteur de distribution     | 16,9% |
| Service publics             | 10,4% |

En 1976, première année du plan, il n'y avait qu'un budget provisoire, destiné à assurer la réalisation des projets de première importance, tandis qu'on réexaminait les moyens de développer l'économie et qu'on accentuait le rôle de la fonction de planification. Cette phase suivait une période d'expansion fiévreuse qui eut pour résultat de surmener la bureaucratie et d'amener des délais ainsi que des poussées inflationnistes. Les ports et les moyens de transport furent gravement encombrés, ce qui provoqua des pénuries de produits essentiels (denrées alimentaires, etc.). La période de restriction financière qui suivit atténua certains problèmes, notamment ceux liés à la bureaucratie et aux pratiques bureaucratiques; néanmoins il arrive encore assez souvent qu'il y ait pénurie de certains articles de base.

Dépenses budgétisés - 1976

en milliers de dinars  
(1 D.I. - \$U.S. 3.38)

|  |                |
|--|----------------|
| Agriculture                            | 389 876        |
| Industrie                              | 966 000        |
| Transport et communications            | 351 600        |
| Construction et Services               | 288 170        |
| Éducation et recherche<br>scientifique | 79 875         |
| Divers                                 | <u>281 579</u> |
| Total                                  | 2 357 100      |

Industrie

L'un des objectifs principaux du programme d'industrialisation de l'Iraq a été de parvenir à remplacer le plus possible les produits importés par ses propres produits. Certaines industries importantes, telles que les raffineries de pétrole, l'industrie du soufre, des huiles végétales, et parfois les cimenteries, ont atteint une production suffisante pour s'introduire sur les marchés d'exportation; cependant, la plupart des industries irakiennes sont de petite ou de moyenne envergure et produisent principalement pour la consommation interne. Elles fabriquent divers produits, notamment le ciment,

le béton, les briques, le verre, les aliments, le plastique, les batteries, ainsi que toute une gamme de biens de consommation.

Comme l'économie se trouve de plus, en plus aux mains du gouvernement, les organismes d'Etat produisent 78% du produit national brut total et interviennent pour 89% dans le volume total des importations. Dans le secteur privé, on trouve surtout des industries alimentaires, la construction, le textile et les vêtements, la petite industrie qui produit généralement des biens de consommation, le tourisme, des services, des petites entreprises agricoles et le commerce de détail. Toutes les grosses entreprises appartiennent au gouvernement. Lorsqu'elles atteignent une certaine taille, les usines du secteur privé sont nationalisées avec une participation gouvernementale. Environ 15 à 20% de la main-d'oeuvre est employée dans le secteur industriel.

### Minéraux

Il y a des gisements de minerai de fer, de chrome, de cuivre, de plomb et de zinc dans le nord, et on compte intensifier l'exploration de ces richesses. On a aussi découvert de la pierre à chaux, du gypse, du sel, des phosphates et du soufre.

L'organisme général pour les minéraux exploitera le principal gisement de soufre, et on a construit une usine de récupération de soufre d'une capacité de 120 000 tonnes à Kirkuk qui traitera le gaz des gisements adjacents. Cette exploitation est placée sous la juridiction de l'Organisme d'Etat chargé du raffinage du pétrole et du traitement du gaz. On prévoit une production totale de 250 000 tonnes de soufre par an.

On a établi en outre la Compagnie générale des phosphates chargée de diriger l'exploitation des riches gisements de phosphate situés à l'Ouest de l'Iraq. On projette de construire d'importantes usines de transformation à Al Quaim et à Akashat et d'agrandir considérablement les villes elles-mêmes. On construira également des voies ferrées pour fournir un moyen de transport.

### Pétrole

En 1975, la production de pétrole irakien représentait environ 12% de la production du Moyen-Orient et plus ou moins 4% de la production mondiale. En 1976, les réserves prouvées étaient d'environ 34 milliards de barils. Alors que le secteur pétrolier a été un élément essentiel de la

prospérité économique de l'Iraq pendant un certain temps, constituant en moyenne 58% des revenus de l'Etat au cours d'une période de trois ans qui s'est terminée en 1973, ce secteur en est venu à représenter plus de 80% de ces revenus et 98% de tous les revenus à l'exportation depuis la formidable augmentation des prix du pétrole qui s'est produite en 1973. Le Plan quinquennal de développement vise à réduire à 50,6% la part du secteur pétrolier dans le PNB pour 1980.

Après une période consacrée à la nationalisation et à la réorganisation, on a centralisé la production du pétrole irakien, qui relève désormais de la Compagnie nationale irakienne du pétrole (C.N.I.P.) (Iraqi National Oil Company (INOC), qui est devenue un organisme central faisant partie du ministère du Pétrole. La C.N.I.P. comprend à son tour un certain nombre d'organismes centraux chargés de la prospection, de la production et de la mise sur le marché du pétrole. Toutefois, les décisions relatives au secteur pétrolier relèvent du Comité de relance chargé des affaires pétrolières et de la mise en application des accords qui surveille les activités du ministère du Pétrole lui-même. Ce comité est présidé par le vice-président du Conseil du commandement de la Révolution.

Le pétrole est produit principalement dans deux régions du pays, l'une aux alentours de Kirkuk dans le Nord, l'autre près de Basra dans le Sud. Le pétrole provenant des gisements du Sud est acheminé à partir d'installations situées en haute mer, à l'extrémité du golfe. Jusqu'en avril 1976, la plupart du pétrole provenant du Nord était acheminé par oléoduc à travers la Syrie. Cependant, à la suite de la décision du gouvernement irakien de suspendre les livraisons vers la Méditerranée par l'oléoduc qui traverse la Syrie jusqu'à Tripoli (Liban), à cause de malentendus avec la Syrie à propos de droits de transit et de questions politiques, la production de pétrole brut est tombée d'une moyenne de 2,26 millions de barils par jour en 1975, à son niveau le plus bas: environ 1,4 million de barils par jours, en avril 1976. Le pays s'est néanmoins procuré d'autres débouchés: un oléoduc Nord-Sud qui descend vers le golfe, l'oléoduc stratégique, achevé en août 1976, et un oléoduc Est-Ouest de 1000 km terminé en mai 1977, qui traverse la Turquie et se dirige vers la Méditerranée. En 1976, on a inauguré un pipe-line pour produits pétroliers qui relie Bagdad à la région de Basra. En 1976, l'Iraq a produit en moyenne 2,2 millions de barils par jour. A l'heure actuelle, le système de transport du pétrole irakien a une capacité d'exportation de 5,9 millions de barils par jour. En outre, l'Iraq produit annuellement 350 milliards de pieds cube de gaz naturel, dont 85% est brûlé. Le pays a des projets dans le domaine de l'industrie, du transport et de l'exportation qui visent à utiliser ses ressources en gaz naturel.

## Agriculture

À son apogée, l'Iraq avait une agriculture qui permettait de pourvoir aux besoins d'une population de plus de 10 millions d'habitants. Au XIV<sup>ème</sup> siècle, le pays fut envahi par les Mongols qui détruisirent une grande partie du système d'irrigation dont dépendait l'agriculture; ces invasions, auxquelles il faut ajouter des siècles de négligence sous l'empire ottoman, amenèrent un net déclin de l'agriculture, au point qu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la population irakienne ne comptait que 3 millions d'habitants.

Depuis les années 50, on a mis à exécution des plans très importants pour la construction de barrages destinés à produire de l'électricité, à recueillir et à contrôler l'eau, ainsi que des plans d'irrigation et de drainage. Des problèmes complexes, notamment la salinité du sol, ont limité la production agricole, mais on prévoit de mettre sur pied des systèmes de drainage à une telle échelle qu'on les assimile parfois à un troisième fleuve afin d'atténuer ces problèmes. À l'heure actuelle, moins de 4 millions d'hectares sont cultivés, mais il y a 12 millions d'hectares de terres arables.

Plus de 75% des terres cultivées sont consacrées au blé et à l'orge. La production varie considérablement d'une année à l'autre, selon les précipitations; en 1975 et 1976, la production a été respectivement de 1,312 millions de tonnes et de 0,579 million de tonnes. Néanmoins, la production n'est pas encore suffisante pour satisfaire aux besoins du pays, et ces produits sont encore importés.

L'Iraq est le plus grand exportateur de dattes du monde. La production de cette denrée s'est accrue de façon considérable en 1975, et a atteint environ  $\frac{1}{2}$  million de tonnes. Pour la saison 1975-1976, les exportations de dattes se sont chiffrées à \$40 millions. Le riz et le tabac, qu'on peut produire sans avoir recours à l'irrigation, constituent également des cultures importantes, ainsi que le sucre, le maïs, les pois chiches, le sésame, les lentilles et le riz paddy.

Dans de nombreuses régions, on élève du bétail (surtout des vaches frisonnes). L'Iraq en possède assez bien, principalement des moutons (8,4 millions), des chèvres (3 millions), des vaches (1,8 million) et des buffles (1,5 million).

Dans le cadre de sa politique de réforme agraire, l'Etat a exproprié de nombreux propriétaires et a redistribué leurs terres à des fermiers qui n'en possédaient pas. La politique du gouvernement vise à transformer les campagnes dans un sens socialiste et va mettre l'accent sur l'aménagement de fermes étatisées, de fermes collectives et de coopératives de grande envergure, au fur et à mesure que les anciennes méthodes d'agriculture seront modernisées. Il y aura davantage de possibilités de s'instruire, et on utilisera l'irrigation et le drainage à beaucoup plus grande échelle. L'Iraq espère pouvoir arriver à être un exportateur net de denrées alimentaires.

1975. Dans les années 70, les Etats-Unis et le Japon sont devenus également des fournisseurs importants de pétrole pour l'Iraq. Le pétrole est l'Iraq est l'Allemagne.

En 1975, le montant total des exportations irakiennes s'élevait à 8,4 milliards de dollars, dont 8,1 milliards de pétrole. Les exportations de pétrole ont constitué le principal produit d'exportation de l'Iraq, représentant 96,5% du total. Les autres produits d'exportation importants sont le ciment, les produits chimiques, les produits agricoles et les produits industriels. Le montant total des importations irakiennes s'élevait à 10,1 milliards de dollars en 1975, dont 8,1 milliards de pétrole. Les importations de pétrole ont constitué le principal produit d'importation de l'Iraq, représentant 80,2% du total. Les autres produits d'importation importants sont les produits agricoles, les produits industriels et les produits chimiques.

L'excédent commercial de l'Iraq a augmenté rapidement depuis la fin des années 60. Le montant des exportations a augmenté respectivement de 2,4 milliards de dollars en 1974, de 3,4 milliards de dollars en 1975, de 4,4 milliards de dollars en 1976, de 5,4 milliards de dollars en 1977, de 6,4 milliards de dollars en 1978, de 7,4 milliards de dollars en 1979, de 8,4 milliards de dollars en 1980, de 9,4 milliards de dollars en 1981, de 10,4 milliards de dollars en 1982, de 11,4 milliards de dollars en 1983, de 12,4 milliards de dollars en 1984, de 13,4 milliards de dollars en 1985, de 14,4 milliards de dollars en 1986, de 15,4 milliards de dollars en 1987, de 16,4 milliards de dollars en 1988, de 17,4 milliards de dollars en 1989, de 18,4 milliards de dollars en 1990, de 19,4 milliards de dollars en 1991, de 20,4 milliards de dollars en 1992, de 21,4 milliards de dollars en 1993, de 22,4 milliards de dollars en 1994, de 23,4 milliards de dollars en 1995, de 24,4 milliards de dollars en 1996, de 25,4 milliards de dollars en 1997, de 26,4 milliards de dollars en 1998, de 27,4 milliards de dollars en 1999, de 28,4 milliards de dollars en 2000, de 29,4 milliards de dollars en 2001, de 30,4 milliards de dollars en 2002, de 31,4 milliards de dollars en 2003, de 32,4 milliards de dollars en 2004, de 33,4 milliards de dollars en 2005, de 34,4 milliards de dollars en 2006, de 35,4 milliards de dollars en 2007, de 36,4 milliards de dollars en 2008, de 37,4 milliards de dollars en 2009, de 38,4 milliards de dollars en 2010, de 39,4 milliards de dollars en 2011, de 40,4 milliards de dollars en 2012, de 41,4 milliards de dollars en 2013, de 42,4 milliards de dollars en 2014, de 43,4 milliards de dollars en 2015, de 44,4 milliards de dollars en 2016, de 45,4 milliards de dollars en 2017, de 46,4 milliards de dollars en 2018, de 47,4 milliards de dollars en 2019, de 48,4 milliards de dollars en 2020, de 49,4 milliards de dollars en 2021, de 50,4 milliards de dollars en 2022, de 51,4 milliards de dollars en 2023, de 52,4 milliards de dollars en 2024, de 53,4 milliards de dollars en 2025, de 54,4 milliards de dollars en 2026, de 55,4 milliards de dollars en 2027, de 56,4 milliards de dollars en 2028, de 57,4 milliards de dollars en 2029, de 58,4 milliards de dollars en 2030.

Commerce entre le Canada et l'Iraq

En 1975, le Canada a exporté des marchandises pour un montant de 48 millions de dollars vers l'Iraq et lui a fourni des services pour environ la moitié de cette somme. D'autre part, les exportations irakiennes vers le Canada, surtout pétrolières, se sont montées à 435 millions en 1975 et ont atteint 2134 millions en 1976 (presque tout en pétrole). En 1976, à cause des restrictions économiques de l'Iraq, les exportations canadiennes ont chuté à 35,6 millions, tandis que les exportations irakiennes vers le Canada se sont élevées à 2135 millions.

### III. COMMERCE

#### Commerce extérieur

En 1975, le montant total des importations de l'Iraq s'élevait à \$U.S. 6 milliards, dont environ 50% représentait des biens de production, et 30% des biens de consommation et des denrées alimentaires non durables. Au cours des cinq ou six dernières années, les pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Europe de l'Est ont été les principaux fournisseurs de l'Iraq, avec respectivement 35% et 25% des importations, en 1975. Dans les années 70, les États-Unis et le Japon sont devenus également des fournisseurs importants. Le pays qui exporte le plus vers l'Iraq est l'Allemagne fédérale.

En 1975, le montant total des exportations s'élevait à \$U.S. 8,4 milliards, dont 8,3 milliards représentaient des exportations de pétrole. Le reste (environ \$U.S. 100 millions) était constitué principalement de dattes (30% de ce total) et de produits industriels (40%), tels que les aliments traités, le ciment, les fertilisants et les sous-produits du pétrole. L'Italie a été le principal acheteur (environ \$U.S. 1,7 milliard), suivie de la France (\$U.S. 1,1 milliard) du Brésil (\$U.S. 600 millions), de la Turquie (\$U.S. 504 millions) et de l'Espagne (\$U.S. 500 millions).

L'exédent commercial de l'Iraq a augmenté rapidement depuis la montée des prix du pétrole en 1973; il se situait respectivement à \$U.S. 1,4 milliard, \$U.S. 4,2 milliards et \$U.S. 2,4 milliards en 1973, 1974 et 1975. A la fin du mois de septembre 1976, le montant déclaré de la réserve d'avoirs internationaux se montait à \$U.S. 3,4 milliards, comparés à \$U.S. 2,7 milliards un an plus tôt, et à \$U.S. 781,5 millions en 1973.

#### Commerce entre le Canada et l'Iraq

En 1975, le Canada a exporté des marchandises pour un montant de \$68 millions vers l'Iraq et lui a fourni des services pour environ la moitié de cette somme. D'autre part, les exportations irakiennes vers le Canada, autrefois négligeables, se sont montées à \$36 millions en 1974 et ont atteint \$134 millions en 1975 (presque tout en pétrole). En 1976, à cause des restrictions économiques de l'Iraq, les exportations canadiennes sont tombées à 35,6 millions, tandis que les exportations irakiennes vers le Canada se maintenaient à \$135 millions.

Importations irakiennes par produit  
en 1976 (en millions de dinars irakiens - 1 D.I. \$U.S. 3.38

|   |                 |
|---|-----------------|
| Toutes denrées alimentaires   | 140,124         |
| dont les céréales   | 66,461          |
| Matériaux bruts et transformés  | 39,549          |
| dont le bois  | 21,212          |
| Produits chimiques, fertilisants, produits<br>pharmaceutiques, etc.   | 53,440          |
| Textiles, minerais, métaux et produits<br>manufacturés  | 273,494         |
| dont le fer et l'acier  | 120,742         |
| les fibres textiles et les tissus   | 43,335          |
| les produits métalliques divers<br>manufacturés   | 52,977          |
| Machinerie non électrique   | 251,138         |
| Machinerie et appareillage électrique   | 96,892          |
| Matériel de transport   | 135,192         |
| Instruments scientifiques, instruments de<br>contrôle, matériel photographique, etc.  | 15,500          |
| Produits manufacturés divers  | <u>13,737</u>   |
| Le total général ne représente pas l'addition<br>des totaux de la ventilation en raison de<br>l'omission de certain articles moins<br>importants. | <u>1024,654</u> |

DONNÉES STATISTIQUES DU COMMERCE ENTRE LE CANADA ET L'IRAQ  
(en milliers de dollars can.)

|                                      | <u>1972</u> | <u>1973</u> | <u>1974</u> | <u>1975</u> | <u>1976</u> |
|--------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Exportations vers l'Iraq             | \$ 3 600    | \$ 1 034    | \$ 19 174   | \$ 67 603   | \$ 35 644   |
| Importations en provenance de l'Iraq | 12 858      | 20 550      | 36 671      | 133 956     | 133 630     |

Exportations vers l'Iraq

|  | <u>1976</u> |
|--|-------------|
| Blé  | \$ 17 993   |
| Matériel roulant - chemin de fer et tramways             | 7 121       |
| Bois tendre de construction                              | 3 696       |
| Pâte de bois et pâte similaire                           | 1 656       |
| Papier divers  | 1 586       |
| Matériel de chauffage et de réfrigération                | 961         |
| Amiante, non manufacturée                                | 792         |
| Machinerie et matériel de construction                   | 334         |
| Matériel d'éclairage et de distribution électrique       | 302         |
| Divers produits minéraux de base non métalliques         | 178         |
| Matériel de télécommunication et matériel connexe divers | 165         |

Importations en provenance de l'Iraq

|                               |         |
|-------------------------------|---------|
| Pétrole brut                  | 132 585 |
| Fruits, séchés ou déshydratés | 976     |

#### IV. DOUANE ET CHANGE

##### Tarifs

L'Iraq a un tarif à colonne unique fondé sur la Nomenclature de Bruxelles. Les taux ad valorem sont prédominants, bien que nombre d'entre eux soient spécifiques. Les droits de douane sont perçus sur base de la valeur coût-frêt.

##### Contrôles à l'exportation et licences d'importation

Aucune marchandise d'une valeur excédant 10 dinars ne peut être importée sans licence d'importation et, en cas de paiement, sans permis accordé par le contrôle des changes. L'octroi d'une licence d'importation signifie que, compte tenu des fonds de compensation accordé à l'Etat et au secteur privé, l'autorisation a été accordée d'acheter des marchandises avec des devises étrangères obtenues en Iraq. Dès qu'une licence a été délivrée, les banques autorisées peuvent approuver les demandes de devises étrangères destinées à des importations sans égard à leur importance, en ouvrant une lettre de crédit documentaire, sans qu'il soit nécessaire d'adresser une requête préalable au Comité de contrôle des changes ou à la Banque centrale d'Iraq.

Les firmes feraient bien de s'assurer qu'une licence a été émise avant d'accepter une commande, étant donné que les marchandises sans licence seront presque certainement confisquées à leur arrivée. Les licences pour les importations privées sont généralement émises sur base de la valeur coût-fret et sont valables pendant 6 mois à partir de la date d'émission. Elles sont automatiquement renouvelables pour une même période, si une lettre de crédit a été ouverte. Les licences destinées aux importations pour le gouvernement et les organismes officiels sont valides pendant 12 mois à partir de la date d'émission.

Les licences sont délivrées au début de l'année financière (1er janvier) et expirent automatiquement le 31 décembre. Elles ne peuvent être prolongées qu'à des fins douanières, à condition que les marchandises aient été expédiées avant le 31 décembre sous le couvert d'un billet à vue, ou si une lettre de crédit a été ouverte avant cette date.

Les opérations de change pour les importations commerciales se font par l'intermédiaire de la Banque Rafidain ou de la Banque centrale. Les paiements anticipés ne peuvent se faire qu'avec l'accord de la Direction des devises étrangères de la Banque centrale; il est possible d'obtenir ces avances pour des commandes importantes (par ex. des projets "clé en main" dans le domaine de la construction industrielle).

On ne peut ouvrir une lettre de crédit que si l'importateur détient une licence d'importation valide; la lettre de crédit est normalement valable pour trois mois, mais peut être prolongée jusqu'à la fin de la période de validité de la licence d'importation dans le cas où celle-ci excède trois mois.

Les transferts de devises étrangères pour des services que des firmes canadiennes effectuent en Irak nécessitent l'approbation du contrôle des changes. En général, cette approbation est accordée, sauf en ce qui concerne la partie du montant total imputable aux dépenses locales. Avant de passer un contrat pour des services, il est conseillé aux entreprises canadiennes de s'assurer que la partie irakienne a obtenu l'approbation préliminaire du contrôle des changes; les conditions régissant la part à échanger devraient être mentionnées dans le contrat.

En général les licences d'importation ne sont accordées qu'à des importateurs établis et dans les limites des allocations accordées chaque année par le Comité de programme d'importation. Par importateurs "établis", on entend les sociétés commerciales appartenant à l'État, les organismes d'achat gouvernementaux, et les membres de l'une des chambres de commerce irakiennes qui ont des bureaux d'affaires, sont inscrits au ministère de l'Importation et au ministère de l'Impôt sur les revenus, et ont déjà importé la marchandise en question au préalable. De nouvelles firmes peuvent être autorisées à importer si elles répondent aux conditions requises. Environ 90% des importations sont contrôlées par les divers organismes d'Etat.

Les licences d'importation sont délivrées par le ministère du Commerce-Section des importations gouvernementales et privées - les licences d'exportation par la Compagnie d'exportation irakienne, organisme d'État pour l'exportation, qui dépend du ministère du Commerce. L'Organisme d'État pour le développement industriel (autrefois Direction générale du développement industriel), dépendant du ministère de l'Industrie et des Minerais, est chargé d'approuver les achats d'usines effectuées par les secteurs privé et mixte, et d'approuver l'octroi de licences d'importation par le ministère du Commerce pour l'importation de machinerie et de matières premières requises dans les dites usines.

Cent vingt produits sont frappés d'interdiction d'importation quelle qu'en soit l'origine, et, à l'heure actuelle, l'importation d'une centaine d'articles figurant sur une liste complémentaire est suspendue. On peut obtenir cette liste en s'adressant à l'Équipe spéciale du Moyen-Orient, ministère de l'Industrie et du Commerce à Ottawa, ou à la Division commerciale de l'Ambassade du Canada à Bagdad.

Les importations de biens de consommations sont soumises à plus de restrictions que les importations de matières premières et de matériel industriel.

Certaines marchandises ne peuvent pas être importées, surtout si elles font concurrence à des articles manufacturés dans le pays. Ces interdictions peuvent néanmoins être levées dans l'intérêt national.

### Documents d'expédition

#### a. Factures commerciales

Elles doivent être visées par une chambre de commerce accréditée (qui en garde une copie) qui répond ainsi du pays d'origine et des prix à l'exportation du produit. L'original et cinq copies doivent être remis à l'ambassade d'Iraq, à Ottawa, pour légalisation, et ensuite envoyés au consignataire. Les coûts de fret doivent apparaître séparément de la valeur de la marchandise. La terminologie doit être conforme à celle du permis d'importation.

L'arabe et l'anglais peuvent être utilisés. Pour le fret aérien, trois copies doivent accompagner l'envoi, en plus des copies destinées au consignataire.

#### b. Certificat d'origine

Ce document doit d'abord être certifié par une Chambre de commerce et ensuite par l'Ambassade d'Iraq, 377, rue Stewart à Ottawa (Ont.).

#### c. Spécification d'emballage

Il faut joindre aux autres documents deux exemplaires qui énumèrent le contenu des containers, les marques, les descriptions, le poids, la taille, la couleur, etc.

#### d. Connaissance

Ce document doit être rédigé en trois exemplaires; on y indique le poids brut, la quantité, le destinataire, le port de destination, les marques, la nature des colis, ainsi que la nationalité du navire.

Pour les expéditions par avion, un connaissance aérien est requis.

#### e. Connaissance minimum: \$27 - \$29.95 plus une surtaxe d'encombrement pour les ports de l'Atlantique.

f. Licence d'importation

L'importateur irakien exige une licence d'importation qui doit être obtenue avant l'expédition des marchandises; les marchandises qui arrivent en Iraq sans licence sont passibles de confiscation.

g. Déclaration d'exportation

Ce document est requis lorsqu'il faut une licence d'exportation canadienne.

h. Golfe Persique ou Arabique

Les documents et les indications doivent porter la mention golfe Arabique (Arabian Gulf) et non golfe Persique (Persian Gulf).

Échantillons

Des échantillons sont toujours exigés pour les denrées alimentaires, les biens de consommation et les instruments de précision. S'ils n'atteignent pas la valeur commerciale (moins de D.I. 10 ou de \$35), ils peuvent être importés en franchise de droits (il n'est pas nécessaire de détenir une licence d'importation) et doivent être réexportés dans les 6 (six) mois.

Marquage, emballage et étiquetage

Les containers extérieurs doivent mentionner le poids brut en kg, le nom du destinataire et le nom du port et doivent également être numérotés (conformément aux spécifications d'emballage), sauf si leur contenu peut facilement être identifié autrement. S'ils sont en transit, le marquage doit correspondre exactement au connaissement.

Il y a lieu d'accorder une attention toute particulière à l'emballage qui doit être aussi solide que possible; il est préférable d'utiliser des balles liées avec des cercles de fer plutôt que des boîtes, afin d'éviter tout dommage et de limiter les larcins.

Les produits pharmaceutiques et les spiritueux sont soumis à certaines conditions en matière de marquage et d'étiquetage. Il existe des règlements spéciaux arabes quant au marquage qui régissent les modes d'emploi accompagnant les spécialités pharmaceutiques. Ces règlements ne s'appliquent pas aux nouvelles préparations pendant une période de six mois à partir de leur date d'enregistrement au ministère de la Santé irakien. Les mots "importé spécialement pour l'Iraq" doivent figurer sur toutes les importations de spiritueux.

Frais consulaires

Les documents à légaliser doivent être accompagnés d'une enveloppe timbrée portant l'adresse de l'expéditeur. Les frais de légalisation d'une facture commerciale (avec certification d'origine) se montent à \$1.40; pour un certificat d'origine, les frais s'élèvent à \$1.75, plus \$0.35 pour tout exemplaire supplémentaire de l'un ou l'autre document. La légalisation d'un certificat d'analyse, d'un contrat avec un organisme ou d'une procuration d'avocat coûte \$1.12.

## V. LE MONDE DES AFFAIRES EN IRAQ

### Organismes économiques

Étant donné que l'Iraq est essentiellement un état socialiste, presque toutes les décisions ayant trait à l'importation sont prises par les divers ministères et leurs organismes économiques généraux, ainsi que par des entreprises d'État qui rendent compte à ces organismes. Les entreprises d'État mentionnées ci-dessous, placées sous l'autorité du ministère du Commerce, s'occupent d'un nombre considérable d'importations de marchandises; toutefois, elles ne sont en aucun cas les seuls organismes d'État dignes d'intérêt; les exportateurs seraient bien avisés de consulter l'Ambassade du Canada afin de se procurer une liste complète des acheteurs éventuels. Dépendant de l'Organisme commercial général pour les biens de production:

1. Société générale d'automobiles (EAC):

Seul importateur d'automobiles et de pièces de rechange. (Cette firme achète en général directement aux fournisseurs étrangers).

2. Société générale pour l'importation de l'acier et du bois (GECIST):

Toutes espèces de bois de construction et de matériaux de construction en bois; tous types d'acier et de tuyaux.

3. Société générale d'importation de matériaux de construction (GECIMCO):

Importe divers matériaux de construction, y compris du ciment; également des tuyaux et des serrures de cuivre. (Cette firme achète directement et par appel d'offre).

4. Société d'importation et de distribution pour les produits chimiques (CIDCO):

Importe des produits chimiques et des fertilisants pour l'industrie et l'agriculture. (Cette firme achète directement et par appel d'offre).

5. Société d'État pour l'importation de machinerie  
(SMIC):

Importe des pompes, des moteurs à combustion interne, du matériel de terrassement, du matériel agricole, des machines-outils et du matériel pour machines, et des chariots élévateurs à fourche.

6. Société d'importation et de distribution d'outils à main  
(MTIDC):

Dépendant de l'Organisme commercial général pour les biens de consommation:

1. Société commerciale irakienne (ITC)  
(anciennement Société commerciale africo-irakienne):

Importateurs exclusifs de nombreux appareils ménagers pour la maison, d'appareils stéréophoniques et de télévision, de câbles métalliques et électriques, de pneus et de batteries. (Cette société achète directement aux fournisseurs étrangers).

2. Société des magasins irakiens (ISC)  
(anciennement l'Orosdi-Back):

Importateurs exclusifs de conserves, boissons alcooliques, cosmétiques, tabac, vêtements et textiles, meubles, jouets, équipements de sport, verrerie et ustensiles ménagers. (Cette société achète directement aux fournisseurs étrangers).

3. Société commerciale générale pour les denrées alimentaires (GTCF):

Importe fromage, fèves, lentilles, amidon, viandes et légumes en conserve, huile d'olive, figues, confitures, épices, sucre, café en grain, noix, aliments pour bébés, avoine, sauces ketchup, moutarde, sardines, champignons, mayonnaise, thé, acide citrique, acide tartrique, lames de rasoir, charbon de bois, lait en poudre et aliments lactés pour bébés, biberons, miel, levain, levure chimique, potages préparés.

4. Société générale pour l'importation et la distribution d'instruments de précision (GCIDPI):

Importe des articles de papeterie et du matériel de bureau, du matériel optique et photographique, des montres, des instruments médicaux, du matériel de laboratoire et de précision.

Remise de prix, entreposage et conditions de paiement

Il est préférable d'établir les prix en dollars U.S., ou en toute autre monnaie convertible, c. - f. Basra ou Bagdad. Lorsqu'on fixe des prix à l'intention des ministères ou de sociétés d'État, il est recommandé de les valider pour une période d'au moins 4 à 6 mois. L'importateur doit souscrire les assurances pour les marchandises destinées à l'Iraq auprès de la Compagnie nationale d'assurance de l'Iraq étant donné que les devises étrangères ne peuvent pas s'utiliser pour acheter des assurances à l'échelle internationale. Néanmoins, pour éviter de rencontrer des problèmes en cas de demande d'indemnité, certains exportateurs souscrivent leur propre assurance, mais à leur frais, étant donné que les remises de prix s'entendent c. - f. uniquement.

Les marchandises en transit ne sont pas soumises aux droits d'importation, mais il faut en défrayer la manipulation, l'entreposage et les coûts de transit.

Les lettres de crédit irrévocables et confirmées, et à un moindre titre, le paiement comptant contre documents, sont les modes les plus habituels de paiement.

Services maritimes

Les services maritimes qui desservent les ports de l'Est du Canada vers les ports du golfe Persique se sont considérablement améliorés après la réouverture du canal de Suez en juin 1975 et à la suite de l'accroissement des importations par les pays producteurs de pétrole. À l'heure actuelle, six compagnies envoient chaque mois des navires qui partent des ports de la côte est vers les principaux ports du golfe. Il y a également des départs vers ces mêmes ports à partir de Vancouver, au moins une fois par mois.

L'un des principaux problèmes que l'on rencontre lorsqu'on fait des expéditions vers les pays du Moyen-Orient réside dans le grave encombrement des ports, qui provient de leur incapacité à faire face au considérable accroissement des importations dans cette région. Par conséquent, les envois vers les ports très congestionnés risquent d'être soumis à d'importantes surtaxes, selon les délais du moment. Il

semble qu'il sera difficile de prévoir la situation dans les ports jusqu'à la fin des années 70; il y aurait lieu de s'adresser à une compagnie maritime ou à un agent d'expédition compétent pour choisir le mode d'expédition le plus intéressant sur le plan financier, au moment de l'envoi.

### Liaisons aériennes entre le Canada et le Moyen-Orient

À l'heure actuelle, il n'existe pas de service aérien régulier entre le Canada et l'Iraq. Néanmoins on peut en cas de besoin organiser des vols nolisés pour le transport de passagers ou de marchandises vers la plupart des grands aéroports du Moyen-Orient. Air Canada et CP Air peuvent en outre assurer des correspondances avec des avions réguliers qui desservent le Moyen-Orient, à partir de grandes villes carrefours, comme New-York, Londres, Paris, Francfort et Rome.

### Monnaie

L'unité monétaire est le dinar irakien (D.I.) qui se divise en 1000 fils et vaut environ \$U.S. 3.38. La monnaie irakienne est garantie par une réserve financière légale de 70% conservée en or et en devises étrangères à la Banque centrale.

### Opérations bancaires

Les opérations bancaires commerciales s'effectuent exclusivement par l'intermédiaire de la Banque Rafidain qui appartient à l'État. Cette banque assure des financements à court terme, accepte des dépôts et s'occupe d'opérations de change. C'est la Banque centrale d'Iraq qui est responsable en dernier ressort de toutes les opérations de change, y compris le contrôle du cours des devises.

Il existe en outre trois banques de développement; la Banque agricole, la Banque industrielle et la Banque immobilière. Leur fonction principale est d'accorder des crédits à long terme et des subsides à l'industrie et à l'agriculture. La constitution des fonds s'effectue au moyen de dépôts provenant généralement de l'État et de ministères et d'organismes quasi étatiques, ainsi qu'au moyen de prêts et d'avances provenant du ministère des Finances et de la Banque centrale.

### Représentation locale

Les organismes d'État responsables de presque toutes les importations vers l'Iraq sont désireuses d'établir des relations directes avec leurs fournisseurs étrangers. Cette situation présente des avantages tant en ce qui concerne les prix qu'en ce qui a trait aux contacts. Il y a cependant des cas où la présence d'un agent local qui connaît les habitudes de la société et du monde des affaires irakien peut apporter une contribution appréciable au marketing. Les relations entre agent et fournisseur étranger sont régies par la loi (Loi no 8 de 1976). On peut obtenir à l'Ambassade des exemplaires de cette loi et des règlements qui régissent son application, ainsi qu'un modèle de contrat entre un agent irakien et un fournisseur étranger. La loi exige que:

- a) les fonctions que doit effectuer l'agent soient indiquées;
- b) toutes les commissions versées à l'agent soient précisées;
- c) le fournisseur garantisse que les mesures prises par l'agent en son nom soient conformes aux lois et aux règlements irakiens;
- d) il y ait de graves sanctions pour les exportateurs et les agents qui violeront ces règlements;
- e) les fonctionnaires irakiens qui feront jouer leur influence dans la rédaction des règlements d'appels d'offre ou dans l'octroi des contrats fassent l'objet de sévères sanctions.

Au cas où l'on décide d'utiliser les services d'un agent local en marketing, il faut veiller à respecter scrupuleusement les prescriptions de la loi en question afin d'éviter toute difficulté lorsqu'on met des produits sur le marché irakien.

### Poids et mesures

On utilise le système métrique dans le commerce international irakien, et en général dans tout le pays, bien que les anciennes mesures irakiennes continuent de s'employer, particulièrement en agriculture, par ex. 1 donum: 1 meshara 0,25 hectare.

### Courant électrique

Le courant électrique domestique est le 220 volts 50 cycles (courant alternatif). On peut utiliser n'importe quel type de fiche à deux ou trois broches. Les culots des ampoules seront du type à bafonnette ou à visser.

### Publicité

Il est interdit de faire de la publicité à la radio ou à la télévision. Toutes les publicités doivent passer par l'intermédiaire de la Maison nationale de la publication, de la distribution et de la publicité, rue Jumhuriyah, à Bagdad. Il est aussi possible de faire un peu de publicité dans les cinémas et au moyen d'affiches. On peut en outre atteindre le public par l'intermédiaire des journaux. Tous les écrits qui entrent en Iraq, notamment les magazines et les journaux, font l'objet d'une censure sévère.

La Foire internationale de Bagdad qui a lieu chaque année du 1er au 15 octobre constitue une excellente occasion de présenter des produits sur le marché. De plus, un certain nombre de foires commerciales spécialisées de moindre importance seront organisées chaque année par les autorités irakiennes.

### Correspondance

La correspondance peut être rédigée tant en anglais qu'en arabe, tandis que les soumissions aux appels d'offre internationales se font en anglais. Il faut également que la correspondance adressée aux fonctionnaires mentionne leur titre plutôt que leur nom, - cette dernière éventualité serait mal vue par le gouvernement irakien.

Les exportateurs qui ont l'intention de se rendre en Iraq doivent, bien avant leur séjour dans le pays, se procurer auprès de l'Ambassade du Canada une liste des acheteurs éventuels et des personnes avec lesquelles entrer en contact. Ils auraient intérêt à envoyer aux firmes intéressées des renseignements complets concernant leurs produits et leur société, afin de se présenter à elles. Ils pourront ensuite organiser leur visite, soit pour donner suite à leurs premières tentatives, soit à une occasion particulière, par exemple une soumission à un appel d'offre.

### Poste, téléphone et télégramme

Les lettres envoyées par courrier régulier mettent un mois entre l'Iraq et le Canada, et les colis environ 2 mois et demi. Le courrier aérien met généralement entre 6 et 11 jours.

Le service télégraphique fonctionne 24 heures par jour, au bureau de la poste centrale, rue Rashid à Bagdad. Il existe de plus en plus d'installations de télex. Les appels téléphoniques se font en direct par satellite vers l'Europe et l'Amérique du Nord, néanmoins les appels sont tellement nombreux que les lignes sont fréquemment occupées; ceux qui appellent feront bien de prévoir au moins 3 heures d'attente.

### Recouvrement de dettes

L'Ambassade du Canada en Iraq peut recommander des avocats compétents qui représenteront les hommes d'affaires canadiens.

### Brevets et marques de commerce

Les étrangers qui ne résident pas en Iraq peuvent demander un brevet ou un brevet d'importation, qui sera valide pour la durée du brevet étranger de base encore à courir, mais n'excédera pas 15 ans. Après avoir été pris au nom de l'inventeur, un brevet peut ensuite être cédé à d'autres.

Si un brevet n'est pas exploité dans les trois ans ou si l'exploitation cesse pendant deux ans, le Bureau d'enregistrement a le droit d'accorder une licence à quelqu'un d'autre.

Une marque de commerce peut être enregistrée pour une période de 15 ans par le premier déposant et peut être renouvelée pour la même période dans les deux mois qui précèdent la date d'expiration. Ici aussi, si une marque de commerce déposée n'est pas utilisée pendant deux années consécutives, le tribunal peut en décider l'annulation.

La Section commerciale de l'Ambassade du Canada à Bagdad peut recommander de bons bureaux d'avocats aux hommes d'affaires.

## Approvisionnement de l'État - Généralités

En Iraq, la plupart des approvisionnements se font par soumissions secrètes. Les appels d'offre sont habituellement annoncés dans les journaux locaux, et l'Ambassade du Canada en fait parvenir les détails au ministère de l'Industrie et du Commerce à Ottawa et aux sociétés canadiennes qui ont au préalable manifesté leur intérêt à l'Ambassade. Certains documents de soumissions que l'Ambassade reçoit lui sont remis à titre gracieux uniquement et en portent l'indication; on peut les utiliser en vue de préparer la soumission. Néanmoins, il faut acheter un exemplaire à titre onéreux au nom du soumissionnaire; les quittances seront jointes à l'offre. Lorsque l'Ambassade achète des documents à la demande d'une société, le ministère des Affaires extérieures adressera une facture à cette société en temps voulu. Pour certains équipements et projets spécialisés, l'organisme d'État intéressé invite directement les fournisseurs enregistrés. Les résultats des appels d'offre ne sont pas rendus publics, c'est-à-dire qu'on ne révèle ni les prix, ni le nom de la société qui a remporté l'adjudication, ni les noms des sociétés qui ont fait des offres. Il y a lieu de présenter une caution bancaire inconditionnelle avec les soumissions. Le montant peut être un pourcentage de la valeur de la soumission, ou une somme forfaitaire donnée, précisée dans les conditions de l'offre. On écarte habituellement les soumissions qui ne sont pas accompagnées d'une caution bancaire. Au cas où le soumissionnaire remporte l'adjudication, la caution bancaire est généralement portée à 10% de la valeur du contrat, pour servir de garantie inconditionnelle d'exécution.

Les échéances des appels d'offre exigent souvent une réponse très rapide, et les soumissionnaires sont quelquefois amenés à devoir présenter par télex, les données essentielles de leur offre (prix, livraison, etc.) pour respecter les délais, en assurant l'organisme d'État qu'ils ont envoyés tous les détails de l'offre par avion, par lettre recommandée portant une date antérieure au jour de clôture. Les soumissionnaires n'ont pas intérêt à envoyer leur offre par avion à l'Ambassade du Canada pour que celle-ci se charge de la faire livrer, étant donné que cette méthode réclame quelquefois des formalités de douane, de prise et de remise de documents qui peuvent prendre beaucoup de temps. Cependant, si on envoie deux exemplaires, l'Ambassade pourra confirmer l'offre à l'organisme d'État.

D'une manière générale, les organismes d'État traitent directement avec le fabricant sans passer par l'agent d'exportation, à moins que celui-ci n'ait l'exclusivité de l'exportation des produits de ce fabricant. Il existe une autre exception à la règle ci-dessus: elle concerne les cas où l'appel d'offre porte sur un grand nombre d'articles et qu'un seul fabricant ne peut tous les fournir. Les organismes d'État considèrent alors que les services d'un agent commercial sont très appréciables.

### Approvisionnements du gouvernement - Projets

En Iraq, il se présente de nombreuses occasions de faire des soumissions pour des projets de développement à l'échelle nationale. Ce genre de projets nécessite souvent la constitution de consortiums canadiens ou internationaux, afin de pouvoir répondre à tous les besoins et de partager les risques commerciaux encourus. Il peut être profitable de s'associer avec des contractants étrangers, tels que des firmes yougoslaves, égyptiennes, ou asiatiques, qui connaissent déjà l'Iraq. Alors que la méthode de contrat "clé en main" est encore la plus commune, on a parfois tendance à revenir à la séparation des attributions en matière de conception, de gestion, de construction et de matériel.

Les sociétés ou les consortiums qui peuvent offrir des services de gestion et de formation technique pour les Irakiens lorsqu'elles soumettent des propositions, recevront un accueil favorable, à cause de l'intérêt que le gouvernement irakien attache à la coopération technique. S'associer avec des bureaux d'ingénieurs-conseils ou avec des entrepreneurs privés irakiens constitue une formule acceptable et utile.

Les sociétés qui exécutent un contrat pour un projet ont intérêt à se familiariser avec certaines lois et certains règlements, et avec les conditions de vie du pays, au cas où du personnel canadien serait appelé à résider en Iraq. L'Ambassade dispose de documents portant sur ces règlements; les hommes d'affaires sont invités à en prendre connaissance. Il est très souhaitable que tout projet qui entraîne le séjour en Iraq de personnel canadien, soit couvert par la loi #157 de 1973 portant sur "La mise à exécution de grands projets de développement", qui accorde au personnel étranger certaines facilités concernant la douane, les devises et les impôts. En tout cas, il y a avantage à faire figurer dans le contrat tous les éléments essentiels. Par exemple, 50% du salaire du personnel étranger peut être transféré à l'étranger, mais ce pourcentage peut être porté à 75%, si le contrat le stipule. En avril 1977, le gouvernement a décidé d'exiger des sociétés étrangères qui travaillent en Iraq, en

accord avec le ministère intéressé, qu'elles fournissent un logement à leur personnel et un nombre suffisant de techniciens non irakiens, pour éviter d'augmenter la pénurie de travailleurs qualifiés. En outre, les firmes étrangères ne peuvent pas engager des Irakiens à un salaire plus de deux fois supérieurs aux salaires figurant à l'échelle officielle.

### Financement

En général, l'Iraq ne fait pas appel au financement et paye normalement par lettres de crédit. Au cours des dernières années, le pays a souscrit trois emprunts majeurs, deux emprunts d'un milliard de dollars chacun au Japon, et un emprunt de \$500 millions à un consortium bancaire de la zone euro-dollar. L'usage de financement pour des projets à long terme n'est cependant pas à exclure.

## VI. VOYAGE D'AFFAIRES EN IRAQ

### Passeports et visas

Il est nécessaire d'avoir un visa pour entrer en Iraq; les personnes qui n'en possèdent pas se voient refuser l'entrée dans le pays. On peut obtenir un visa, avant de quitter le Canada, en s'adressant à l'Ambassade d'Iraq 377, rue Stewart à Ottawa; le prix est de \$2.80. Les hommes d'affaires ne doivent pas compter pouvoir obtenir un visa irakien en cours de route - à Londres par exemple -; ils y rencontreraient en effet des délais excessifs. Un visa de transit, qu'il faut avoir obtenu avant d'arriver en Iraq est valable pendant 5 jours. Un visa d'entrée est valable pendant 90 jours; mais si le séjour dépasse 30 jours, il faut se procurer un visa de sortie en Iraq, avant de quitter le pays. Les visiteurs doivent s'inscrire à la police pour tout séjour de plus de 14 jours. Si l'on désire obtenir un visa dans un bref délai, il est généralement nécessaire de présenter une invitation de visiter l'Iraq émanant de l'un ou l'autre organisme d'État qui ne délivrera ce genre d'invitation que s'il a un besoin particulier de discuter avec une firme; l'Ambassade ne peut pas aider à obtenir ce genre d'invitation. Il est néanmoins possible de se voir accorder un visa sans invitation, mais il faut s'attendre à un délai pouvant atteindre 3 semaines.

### Santé

Il est nécessaire de se faire vacciner contre la variole, et il est recommandé de se faire vacciner contre la typhoïde (TAB) et le choléra. À Bagdad et dans les villes, l'eau du robinet est généralement potable, bien qu'elle contienne beaucoup de vase si elle n'a pas été filtrée. Dans l'ensemble, les conditions sanitaires sont bonnes, mais il est conseillé aux visiteurs de faire preuve d'une prudence normale en choisissant les endroits où ils consomment de la nourriture et des boissons. Il est préférable d'éviter de consommer du poisson en été, à moins d'être assuré de sa fraîcheur. Les visiteurs qui viennent de pays où le climat est plus frais, doivent veiller à absorber suffisamment de liquide pour éviter la déshydratation causée par les températures extrêmement élevées accompagnées d'un niveau peu élevé d'humidité.

### Voyage et douane

Les hommes d'affaires doivent prévoir partout au moins deux fois plus de temps qu'en Amérique du Nord pour accomplir leurs tâches. Les voyageurs doivent s'attendre à des conditions de voyage difficiles, par exemple des hôtels et des avions complets, des aéroports et des postes de douane encombrés d'une foule peu disciplinée; il peut arriver aussi qu'un hôtel où on a confirmé une réservation ne respecte pas son engagement. Ces inconvénients sont dus au fait qu'au cours des dernières années, la demande pour ces services a monté en flèche, et que les ressources locales n'ont pu y faire face. Par conséquent, les voyageurs qui se déplacent au Moyen-Orient doivent s'assurer que leurs visites sont bien planifiées et s'efforcer d'éviter d'y apporter des changements. Ainsi, on ne peut pas changer une réservation de vol par téléphone, mais il faut se rendre au bureau de l'aéroport.

Les principaux aéroports internationaux se trouvent à Bagdad et à Basra. Aucune compagnie aérienne canadienne n'a de vol vers l'Iraq; néanmoins les voyageurs peuvent obtenir des correspondances avec des vols directs à partir des principales villes européennes, pratiquement tous les jours. Dans le pays, il est possible de voyager par avion, en chemin de fer ou par la route (en taxi, en voiture louée avec chauffeur ou encore en autobus). Le réseau des chemins de fer irakien est important et les trains sont confortables; des routes en assez bon état relient les grandes villes. Il est possible de louer une voiture, mais pour circuler dans les villes il est à conseiller d'utiliser des taxis, à cause des difficultés à trouver un stationnement et à localiser certaines rues, certains bureaux, etc.

Les effets personnels des voyageurs sont exempts de droit de douane (y compris 1 L d'alcool et 200 cigarettes ou  $\frac{1}{4}$  kg de tabac). Revues, journaux et livres étrangers peuvent éventuellement être confisqués à l'entrée, à moins d'avoir été approuvés par la censure.

### Jours fériés et horaires des visites d'affaires

En Iraq, les jours de congé hebdomadaire sont le jeudi après-midi et le vendredi. Il existe également des jours fériés; certains d'entre eux sont des fêtes religieuses musulmans déterminées par le calendrier lunaire et par conséquent en avance chaque année d'environ deux semaines sur le calendrier grégorien. Les jours fériés musulmans sont précédés d'un astérisque; leurs dates sont approximatives, car elles dépendent des phases de la lune;

elles peuvent donc varier d'un jour ou deux par rapport aux dates données ci-dessous. Les jours fériés officiels sont les suivants:

|  |                     |
|--|---------------------|
| Jour de l'an (calendrier grégorien)                          | 1er janvier         |
| * Ashura (10 Muharram)                                       | 2 janvier (1977)    |
| Jour de l'armée  | 6 janvier           |
| Anniversaire de la Révolution de 1963                        | 8 février           |
| * Anniversaire du prophète                                   | 4 mars (1977)       |
| Jour du Nawrooz (Jour de l'an d'après le calendrier iranien) | 21 mars             |
| Fête du travail  | 1er mai             |
| Fête de la république  | 14 juillet          |
| Fête de la Révolution Baath                                  | 17 juillet          |
| * Eid Al Fitr (3 jours)                                      | 13 septembre (1977) |
| * Eid Al Adha (4 jours)                                      | 20 novembre (1977)  |
| * Nouvel an Hajirah  | 24 décembre (1977)  |

L'ambassade du Canada est fermée aux dates ci-après:

|                                       |              |
|---------------------------------------|--------------|
| Jour de l'an                          | 1er janvier  |
| Anniversaire de la Révolution de 1963 | 8 février    |
| Dimanche de Pâques                    | 10 avril     |
| Fête du travail                       | 1er mai      |
| Fête du Canada                        | 1er juillet  |
| Fête de la Révolution Baath           | 17 juillet   |
| Eid Al-Fitr                           | 14 septembre |
| Eid Al-Adha                           | 22 novembre  |
| Eid Al-Adha                           | 23 novembre  |
| Jour de Noël                          | 25 décembre  |
| Lendemain de Noël                     | 26 décembre  |

## Heures d'ouvertures

Le vendredi est jour de congé hebdomadaire; tous les bureaux du gouvernement et les bureaux d'affaires sont fermés ce jour-là. Certaines firmes dont les propriétaires sont chrétiens sont fermées le dimanche. Un certain nombre de bureaux du gouvernement s'ouvrent et se ferment maintenant une demi-heure avant les heures ci-après:

### Gouvernement

Bureaux: en été - de 8h à 14h, du samedi au mercredi  
de 8h à 13h, le jeudi

en hiver - de 8h30 à 14h30, du samedi au mercredi  
de 8h30 à 13h30, le jeudi

### Magasins et bureaux d'affaires

en été - de 8h à 14h, du samedi au mercredi  
et de 17h à 19h  
de 8h à 13h le jeudi

en hiver - de 8h30 à 14h30, du samedi au mercredi  
et de 17h à 19h  
de 8h30 à 13h30, le jeudi

### Banques

en été - de 8h à midi, du samedi au mercredi  
de 8h à 11h, le jeudi

en hiver - de 9h à 13h, du samedi au mercredi  
de 9h à midi, le jeudi

### Ambassade du Canada

en été - de 7h30 à 13h30, du samedi au mercredi  
de 7h30 à 13h30, le jeudi (personnel  
réduit)

en hiver - de 7h30 à 14h30, du samedi au mercredi  
de 8h à 13h30, le jeudi (personnel  
réduit)

### Rendez-vous

Les fonctionnaires n'accordent pas de rendez-vous à l'avance. Les visiteurs doivent prendre leurs rendez-vous après leur arrivée à Bagdad. Ils ne doivent pas perdre de vue qu'il est très difficile, même s'ils sont sur place, d'obtenir immédiatement rendez-vous avec des hauts fonctionnaires. Par conséquent, il est recommandé aux visiteurs de passer au moins 3 ou 4 jours en Iraq. Il faut également noter qu'il y a de fréquentes réorganisations et de nombreux changements dans le personnel des ministères.

### Pourboires-niveau de vie

**Taxis:** Le tarif à partir de l'aéroport a été établi à D.I. 1,500; par conséquent, on peut donner 10% de pourboire. Dans les autres cas, on ne donne généralement pas de pourboire car tous les tarifs sont négociés. Il y a suffisamment de taxis; on peut en louer un pour environ D.I. 2,000 de l'heure. Ce genre de location peut se faire par l'intermédiaire de l'hôtel. Pour se rendre d'un hôtel situé dans le centre de la ville à l'Ambassade du Canada, il faut compter D.I. 1,000.

**Porteurs, à l'aéroport:** de 50 à 100 fils par bagage.

**Restaurants:** 10% de la note, sauf si le service est compris.

### Hôtels

Les hommes d'affaires ont souvent entendu dire que les prix sont extrêmement élevés dans les hôtels du Moyen-Orient et qu'il est difficile d'y trouver de la place. À Bagdad, les prix ont toujours été raisonnables; une chambre d'une personne, avec salle de bain, dans un hôtel de première classe, coûte de 8 à 10 dinars (\$30 à \$35). Les repas coûtent de 5 à 7 dinars par jour; les boissons alcooliques sont légèrement plus chères qu'au Canada. Jusqu'au printemps 1977, il était presque impossible de trouver un logement convenable à Bagdad, à moins de réserver longtemps à l'avance; et même dans ce cas, on n'était pas certain d'avoir vraiment une chambre en arrivant. Grâce à l'ouverture de plusieurs petits hôtels de première classe en 1977 et à cause de la réduction du nombre des visiteurs qui voyagent pour affaires, la situation s'est quelque peu améliorée. Néanmoins, de la mi-septembre à la mi-octobre, il est encore extrêmement difficile de trouver un bon logement à cause de la Foire internationale de Bagdad qui a lieu chaque année, du 1er au 15 octobre. Pour confirmer une

réservation , il faut se rendre personnellement à l'hôtel ou bien il faut que l'ambassade fasse parvenir à l'hôtel une lettre ou un acompte garantissant le paiement au cas où le visiteur ne viendrait pas.

Il n'y a pas d'hôtels de luxe en Iraq. On en prévoit néanmoins un certain nombre; le premier sera l'Hôtel Melia qui ouvrira en 1979. Voici une liste d'hôtels et de restaurants, ainsi que leur classement approximatif:

| <u>HÔTEL</u>       | <u>No. DE<br/>TÉLÉPHONE</u> | <u>ADRESSE</u>          | <u>TÉLEX</u>        |
|--------------------|-----------------------------|-------------------------|---------------------|
| Dar Al-Salam       | 96151                       | Rue Sa'doon             | 2101 IK             |
| Palace Al-Abassi   | 93938                       | " "                     | 2318 IK             |
| Hôtel Bagdad       | 89031                       | " "                     | 2200 IK             |
| KHayam             | 96176                       | " "                     | 2429 IK             |
| Ali Baba           | 92396                       | " "                     |                     |
| Palace Andalos     | 96145                       | " "                     | 2172 IK             |
| Palace Orient      | 90911                       | Masbah                  |                     |
| Hôtel Al-Mansur    | 5520655                     | Al-Mansour              |                     |
| Al-Aghadir         | 8886604                     | Rue Sa'doon             |                     |
| <u>2ème classe</u> |                             |                         |                     |
| Ambassador         | 86105                       | Rue Abu Nawas           |                     |
| Diwan              | 89961                       | Rue Sa'doon             | Dhtel               |
| Palace Tigris      | 87624                       | " "                     | Tigris Otel         |
| Beau Rivage        | 95098                       | Rue Abu Nawas           | Rivagtel            |
| Sahara             | 90003                       | Rue Nidhal              | Saratel             |
| Ara House          | 96421                       | Masbah                  |                     |
| Casablanca         | 91707                       |                         |                     |
| Ramsis             | 8882160                     |                         |                     |
| <u>3ème classe</u> |                             |                         |                     |
| Akad               | 92376                       | Rue Nidhal              | Akad Hotel          |
| Ashur Banibal      | 92391                       | Rue Sa'doon             | Ashur Banibal       |
| Carlton            | 96091                       | Aqaba Ben<br>Nafie' Sq. | Carlo Hotel         |
| Atlas              | 89558                       | Rue Sa'doon             | Atlas Hotel         |
| Rumaila            | 92058                       | " "                     |                     |
| St George          | 95121                       | Rue Nidhal              | St. George<br>Hotel |
| Adam               | 92381                       | Rue Sa'doon             | Dam Hotel           |
| <u>4ème classe</u> |                             |                         |                     |
| UR                 | 84156                       | Rue Abu Nawas           | UR Hotel            |
| Gilgamish          | 96051                       | Rue Sa'doon             |                     |
| Hatra              | 90039                       | Aqaba Ben<br>Nafie' Sq. |                     |
| Opera              | 93008                       | " "                     | Opera Hotel         |

Basra

Shatt-Al-Arab  
Hôtel UR

Kirkuk

Railway Rest House

Mossoul

Station - Idara al-Mahalia

Voici les restaurants les plus réputés de Bagdad:

Restaurant Candles (Mattam Al-Shemouh),  
Immeuble de l'administration du tourisme,  
Rue Saadoun

Restaurant Farouq  
Mansour,  
(à côté de la foire)

Lanterns (Fawaneese),  
Rue Saadoun

Palace Pine (Qasr Al-Showbar),  
près du Square Al-Fateh

Restaurant Golden Plate (Al-Ena Al-Dhehebee)  
Rue Abu Nawas

Mataam al Mataam,  
Rue Saadoun

Restaurant Strand  
Rue Saadoun

Vêtements

Pendant les mois d'été, il est indispensable de porter des vêtements tropicaux, c'est-à-dire des vêtements légers, par octobre à la mi-avril, il est recommandé tant aux hommes qu'aux femmes de porter des vêtements moyennement chauds, bien qu'en janvier, il soit fort utile d'apporter des costumes chauds car les immeubles sont peu chauffés. Il est préférable d'emmener aussi un imperméable ou un manteau léger pendant cette période. On s'habille de façon très traditionnelle; pour sortir le soir, il faut porter costume et cravate, même pendant les mois d'été les plus chauds. Il faut également porter un costume et une cravate pour les

réunions avec des cadres supérieurs; pendant l'été, il est néanmoins admis de porter des vêtements moins habillés pour les autres réunion.

SI VOUS N'AVEZ PAS DES COMMERCIALISES A L'ETANGER, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC VOTRE BUREAU REGIONAL DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE QUI VOUS GUIDERA VERS LES MEILLEURES MARCHES POUR VOS PRODUITS ET VOUS INDICHERA LA MEILLEURE FACON DE LES ABANDER.

Le directeur  
110 Water Street  
Saint-Jean (Nouvelle-Écosse)  
A1C 1A9

Le directeur  
Suite 1124, Duke Building  
251 Duke Street  
Scott's Square  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 1N9

Le directeur  
Suite 611, 440 King Street  
Fredericton (Nouvelle-Écosse)  
E3B 2N8

Le directeur  
Dominion Building  
C.P. 2289  
97 Queen Street  
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)  
C1A 8C1

Le directeur  
Suite 620, 2 Place Québec  
Québec (Québec)  
G1R 2B5

Le directeur  
Suite 2124  
Place Victoria  
C.P. 251  
Tour de la Banque  
Montréal (Québec)  
H4B 1J7

BUREAUX RÉGIONAUX

SI VOUS N'AVEZ PAS DÉJÀ COMMERCIALISÉ À L'ÉTRANGER, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC VOTRE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE QUI VOUS GUIDERA VERS LES MEILLEURS MARCHÉS POUR VOS PRODUITS ET VOUS INDIQUERA LA MEILLEURE FAÇON DE LES ABORDER.

Terre-Neuve                    Le directeur                    Tél. (709) 737-5511  
Labrador                      210 Water Street                Téléx 016-4749  
                                  Saint-Jean (Terre-Neuve)  
                                  A1C 1A9

Nouvelle-Écosse              Le directeur                    Tél. (902) 426-7540  
                                  Suite 1124, Duke Tower        Téléx 019-21829  
                                  5251 Duke Street  
                                  Scotia Square  
                                  Halifax (Nouvelle-Écosse)  
                                  B3J 1N9

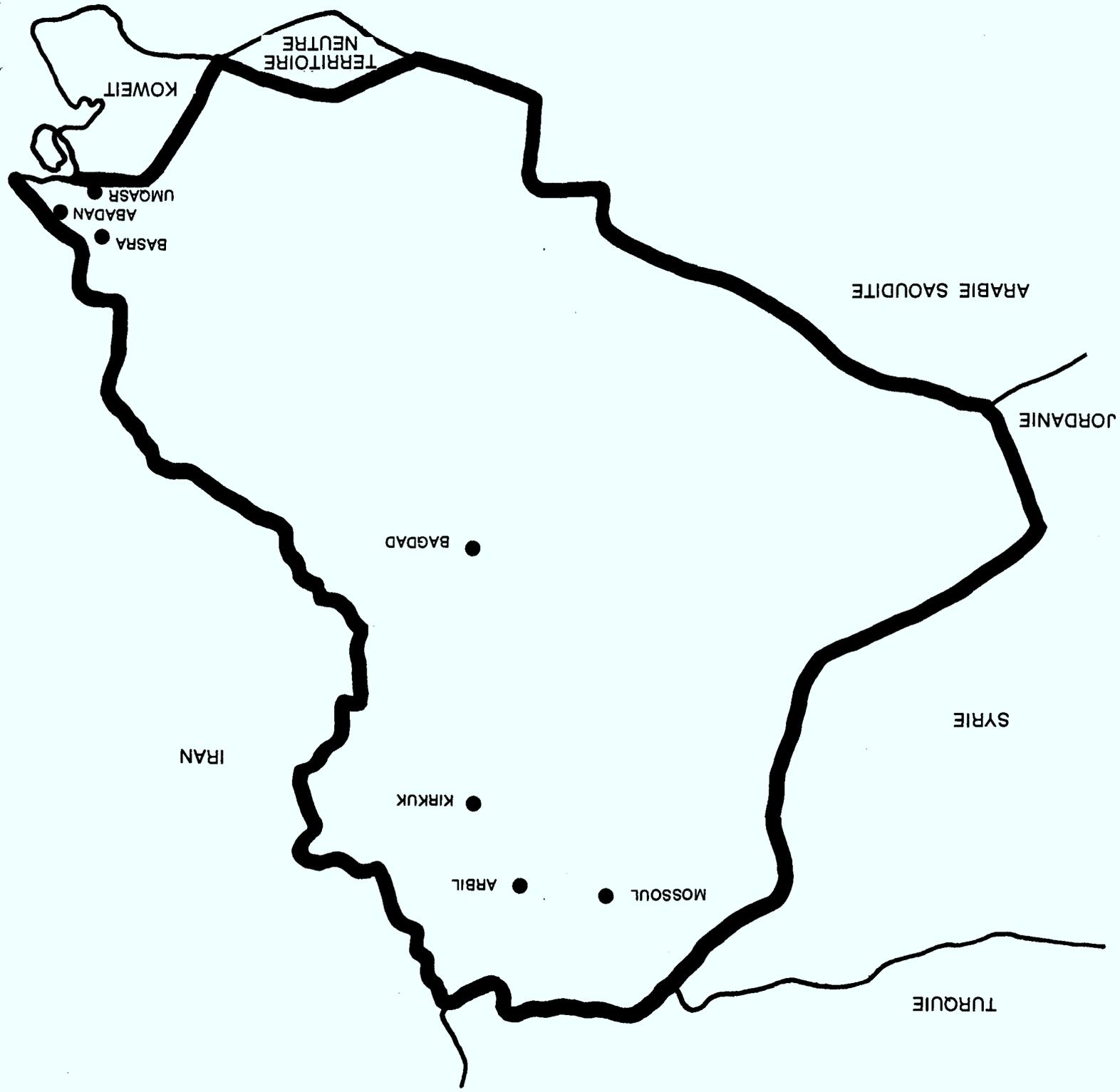
Nouveau-Brunswick        Le directeur                    Tél. (506) 454-9707  
                                  Suite 642, 440 King Street    Téléx 014-46140  
                                  Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
                                  E3B 5H8

Île-du-Prince-Édouard      Le directeur                    Tél. (902) 892-1211  
                                  Dominion Building              Téléx 041-44129  
                                  C.P. 2289  
                                  97 Queen Street  
                                  Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)  
                                  C1A 8C1

Québec                        Le directeur                    Tél. (418) 694-4726  
                                  Suite 620, 2 Place Québec    Téléx 051-3312  
                                  Québec (Québec)  
                                  G1R 2B5

Montréal                      Le directeur                    Tél. (514) 283-6254  
                                  Suite 2124                        Téléx 055-60768  
                                  Place Victoria  
                                  C.P. 257  
                                  Tour de la Bourse  
                                  Montréal (Québec)  
                                  H4Z 1J5

|   |  |  |
|---|--|--|
| Ontario                                 | Le directeur<br>Commerce Court West<br>51st Floor<br>C.P. 325<br>Toronto (Ontario)<br>M5L 1G1  | Tél. (416) 369-3711<br>Télex 065-24378 |
|   | Agent Régional<br>Suite 1538, Tour "B"<br>112, rue Kent<br>Ottawa (Ontario)<br>K1A 0H5   | Tél. (613) 996-1216<br>Télex 053-4124  |
| Manitoba                                | Le directeur<br>Suite 1104, Royal Bank<br>Building<br>220 Portage Avenue<br>Winnipeg (Manitoba)<br>R3C 0A5                                   | Tél. (204) 985-2381<br>Télex 075-7624  |
| Saskatchewan                            | Le directeur<br>Pièce 980<br>2002 Victoria Avenue<br>Regina (Saskatchewan)<br>S4P 0R7  | Tél. (306) 569-5020<br>Télex 071-2745  |
| Alberta<br>Territoires du<br>Nord-Ouest | Le directeur<br>500 Macdonald Place<br>9939 Jasper Avenue<br>Edmonton (Alberta)<br>T5J 2W8   | Tél. (403) 425-6330<br>Télex 037-2762  |
| Colombie-<br>Britannique<br>Yukon       | Le directeur<br>C.P. 49178<br>Suite 2743<br>Bentall Centre, Tower "III"<br>595 Burrard Street<br>Vancouver (Colombie-Britannique)<br>V7X 1K8 | Tél. (604) 666-1434<br>Télex 04-51191  |



Gouvernement  
du Canada  
Industry, Trade  
and Commerce

INDUSTRY CANADA / INDUSTRIE CANADA  
222359

